

Le solaire photovoltaïque, une solution d'actualité

Pour être un investissement raisonnable, l'installation d'un toit solaire a besoin d'aides et de subventions. Mais mesurer sa rentabilité à la seule aune d'un bilan financier n'est pas suffisant pour juger de son intérêt.

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire, grâce à une cellule photovoltaïque. Un bon moyen de produire sa propre électricité et de consommer responsable en participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce type de production d'électricité au niveau domestique peut-il devenir un investissement rentable pour un particulier ? Telle n'est pas uniquement la question !

De bonnes raisons de s'équiper

- **L'énergie solaire** est disponible partout, gratuite et facile à transformer. C'est l'énergie renouvelable la plus facilement utilisable par des particuliers : simplicité de l'installation, taille réduite des composants, fonctionnement sans intervention ou presque, etc.
- **Votre toit photovoltaïque** sera composé de composants modulaires, installés par des professionnels pour obtenir le meilleur rendement.
- **Le module photovoltaïque** en est l'élément de base. Ce composant électronique convertit la lumière solaire en électricité, sans bruit, sans pollution.
- **Des aides financières** de l'État et d'organismes locaux ou régionaux vous permettent de réaliser
- votre installation dont le coût peut être important au départ.

- **La maintenance est réduite** et la durée de vie des composants est longue : une fois en marche, votre installation ne vous coûtera pas cher.
- **Vous contribuez à la lutte contre les pollutions**, puisque vous fabriquez de l'électricité sans rejeter de gaz à effet de serre, sans produire de déchets dangereux.
- **Et vendre votre électricité** à EDF ou à une régie locale vous permet d'alléger votre facture d'électricité.

Des aides financières pour monter votre projet

Le coût d'un générateur photovoltaïque intégré au bâti (120 Watts, c'est à dire 10 m² de capteurs) est d'environ 8 000 € TTC.

Vous avez droit à des avantages fiscaux :

- un **crédit d'impôt**. La facture de l'entreprise qui fournit le matériel et exécute la pose doit faire clairement ressortir le coût des fournitures. Il s'applique à toute installation inférieure ou égale à 3 kW. Pour les installations de plus de 3 kW, des conditions particulières existent ;

- **la TVA à 5,5 %** pour l'achat du matériel et son installation si le logement pour lequel sont effectués les travaux est achevé depuis plus de deux ans.

Certaines collectivités territoriales peuvent aussi aider financièrement votre projet. Renseignez-vous localement.

Et n'oubliez pas la vente de votre courant !

Une fois en marche, votre installation ne coûte pas cher car la maintenance est en principe très réduite.

Le prix de vente du courant

La compagnie d'électricité qui deviendra votre partenaire est, dans la majorité des cas, Électricité de France. Il peut s'agir aussi de régions locales de distribution d'électricité. Dans les deux cas, un contrat est établi entre vous et la compagnie pour le prix d'achat du kilowattheure que vous produisez.

Le tarif 2009 de base est de **32,823 centimes d'euros** par kWh en France métropolitaine et de 43,764 centimes d'euros par kWh en Corse et dans les DOM pour tous les producteurs, particuliers ou autres. Une prime supplémentaire portant le tarif total de rachat à **60,176 centimes d'euros** par kWh est accordée pour les installations **intégrées au bâti**. Ce tarif vous permet de rentabiliser votre investissement sur une période comprise entre 8 et 20 ans selon son prix d'achat et l'ensoleillement de votre région.

Cependant, vous avez aussi d'autres raisons de vous lancer.

D'autres critères déterminants

Si, financièrement, ce n'est pas encore une affaire de s'équiper pour produire de l'électricité photovoltaïque, vous avez d'autres raisons de vous lancer :

- c'est motivant de **produire de l'énergie** sans polluer et sans produire de gaz à effet de serre ;
- c'est stimulant de **participer**, si peu que ce soit, à la **production électrique** du pays ;
- c'est intéressant de **réfléchir à sa propre consommation énergétique** ;
- c'est mobilisateur de **favoriser le développement de techniques énergétiques d'avenir**.

Pour en savoir plus, [consultez ce guide de L'ADEME](http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/reseau/rub5.htm)
(<http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/reseau/rub5.htm>)